Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

Nombre de Conseillers : ***25***

En exercice : ***25***

Présents : ***16***

Pouvoirs : ***3***

Absents : ***6***

Nombre de votants ***: 19***

Numéro
B2026-10-06-177

Point de l'ordre du jour
2

Objet
Protection de l'Environnement – Déchets – Marché de collecte des déchets verts – Autorisation

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur LEFEBVRE

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 17h00, se sont réunis à la salle des Associations de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe HOGUET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :
Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. LEFEBVRE Joël, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. GOSSE Emmanuel, M. BONHOMME Patrice, M. HERBET Eric, M. LESELLIER Paul, Mme HUBERT Sabrina**,** M. AGUADO Anthony, M. HOGUET Christophe,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à M. HERBET Eric,
M. LEMETAIS Dany a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,

Membre absents excusés :
Mme MOHN Marie-Gabrielle, M. OCTAU Nicolas, Mme LAMBARD Stéphanie, M. FREMONT Philippe, Mme LANGLOIS Annick, M. FOULDRIN Gael,

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Joël LEFEBVRE, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui rappelle le renouvellement à venir du marché de collecte des déchets verts. En effet, le marché prend fin au 31 mars prochain, et il convient donc d'anticiper dès à présent le périmètre du futur marché à mettre en consultation. La commission « aménagements techniques » s'est donc réunie à cette fin le 8 septembre dernier. 3 points principaux, ayant obtenu un consensus de la commission, nécessitent une validation :

- ✓ Concernant la fréquence de collecte, qui est aujourd'hui selon les communes en C1 (passage hebdomadaire) et C0,5 (passage bimensuel), il est proposé de ne retenir plus que le passage en C0,5 ;
- ✓ La réduction du passage s'inscrit en cohérence avec une tendance à la réduction des déchets collectés en porte à porte, et la nature des déchets verts permettant un délai d'attente, compensé par la possibilité de déposer les déchets verts en déchetterie ;
- ✓ Concernant la présentation des déchets (aujourd'hui laissée libre), il est proposé de l'encadrer via le dépôt des déchets à la collecte dans des sacs, qui seraient fournis par la CCICV, et ce afin de faciliter le mode de collecte ;
- ✓ Concernant la durée du marché, il est proposé de prévoir une durée de 4 ans, renouvelable deux fois une année, pour permettre soit de synchroniser le renouvellement du marché avec les autres marchés de collecte des déchets, soit de le synchroniser avec le renouvellement du mandat.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Au regard de l'impact de la définition du périmètre du marché pour le rendu de la prestation, il semblait donc nécessaire de valider ces points au préalable, avant d'engager plus en amont la consultation.

En parallèle, les 64 communes sont actuellement interrogées sur leur volonté ou non d'adhérer à ce service. Le niveau de TEOM sera à réexaminer selon les évolutions apportées aux caractéristiques du service, au périmètre et à la fréquence de collecte, ainsi qu'aux évolutions de bases fiscales.

Vu :

- ✓ L'article du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-10 ;
- ✓ Le Code de la Commande Publique, notamment l'article L. 2111-1 ;
- ✓ Les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, et notamment sa compétence déchets ;
- ✓ La délibération n°2026-05-06-074 du Conseil Communautaire du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Considérant :

- ✓ Les principes jurisprudentiels relatifs à la liberté de l'exécutif de proposer la validation de caractéristiques d'un marché public avant sa publication (CE, 4 avril 1997, n°151275) ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à engager une consultation pour un marché de collecte des déchets verts en porte à porte avec les caractéristiques suivantes :

- Collecte selon un rythme bimensuel (C0,5) ;
- Présentation des déchets via des sacs de collecte dédiés ;
- Durée minimale du marché de 4 ans.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	10
Votes pour	19
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la CCICV,

Éric HERBET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le secrétaire de séance

Christophe HOGUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-B2026-10-06-177-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026